

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 89

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association "L'Arche à Marseille".
Opération : délocalisation du foyer de vie situé au 59, avenue de Saint-Just
vers le site du 178, avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

L'association « L'Arche à Marseille » sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 2 052 500,00 € représentant 50% d'un montant total d'emprunts de 4 105 000,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport (financements Caisse des Dépôts et Consignations (prêt PLS) et Crédit Coopératif).

Cette demande intéresse le financement de 27 places d'hébergement social d'un foyer de vie pour personnes handicapées.

Ce projet consiste en la délocalisation du foyer de vie situé au 59, avenue de Saint-Just vers le site du 178, avenue des Chutes Lavie, dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille.

Par ailleurs, s'agissant d'une première demande, l'encours garanti au 01/01/2016 de cet organisme auprès du Département des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL